



Motion - 24_MOT_39 - Alexandre Berthoud et consorts - S'assurer que les frais d'intervention puissent être facturés aux personnes dont le comportement contrevient aux règles fédérales et cantonales ou prévues par des dispositions communales

Texte déposé :

Dans une récente réponse à une simple question concernant le coût de l'intervention de la police le 11 avril 2024 liée aux gens du voyage (24_QUE_35), le Conseil d'Etat a indiqué que pour que les frais d'intervention soient facturés aux auteurs du trouble, il est nécessaire que ceux-ci soient préalablement identifiés.

Dans le cadre des opérations d'évacuation liées aux gens du voyage, ce type de démarche n'est généralement pas effectué. Ainsi la police cantonale n'est pas en mesure d'identifier formellement et individuellement chaque personne et les frais ne peuvent pas être refacturés.

L'absence d'identification a donc pour effet, que pour la simple intervention du 11 avril dernier, que plus de 80'000 francs seront supportés par les finances cantonales, et non par les auteurs du trouble qui ne seront pas poursuivis pour ces frais. Les ordonnances pénales rendues concernant les campements illicites sont sans pertinence pour ces frais.

En raison de la multiplication des occupations illégales en terre vaudoise par les gens du voyage, il est nécessaire de remédier à ce manquement et que les auteurs de troubles assument les frais occasionnés par leur comportement.

En ce sens, la LPol doit être modifiée à son art. 1b par l'adjonction d'un alinéa nouveau dont la teneur est la suivante :

Alinéa nouveau :

- Pour s'assurer de la perception des frais d'intervention auprès de l'administré, la police identifie, lors de son intervention, préalablement, formellement et individuellement l'administré défini à l'art. 1b al. 1.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Anne-Lise Rime (PLR)
2. Aurélien Demaurex (V'L)
3. Bernard Nicod (PLR)
4. Carole Dubois (PLR)
5. Carole Schelker (PLR)
6. Cédric Echenard (SOC)
7. Cédric Weissert (UDC)
8. Chantal Weidmann Yenny (PLR)
9. Denis Dumartheray (UDC)
10. Elodie Golaz Grilli (PLR)
11. Georges Zünd (PLR)
12. Gérard Mojon (PLR)
13. Grégory Bovay (PLR)
14. Guy Gaudard (PLR)
15. Jean-Daniel Carrard (PLR)
16. Jean-Franco Paillard (PLR)
17. Jean-François Cachin (PLR)
18. Jean-Louis Radice (V'L)
19. Jean-Luc Bezençon (PLR)
20. Jean-Marc Udriot (PLR)
21. Jean-Rémy Chevalley (PLR)
22. John Desmeules (PLR)
23. Josephine Byrne Garelli (PLR)
24. Loïc Bardet (PLR)
25. Marc Morandi (PLR)
26. Marc-Olivier Buffat (PLR)
27. Marion Wahlen (PLR)
28. Maurice Neyroud (PLR)
29. Michael Wyssa (PLR)
30. Monique Hofstetter (PLR)
31. Nicolas Suter (PLR)
32. Nicole Rapin (PLR)
33. Olivier Agassis (UDC)
34. Olivier Petermann (PLR)
35. Philippe Germain (PLR)
36. Pierre-François Mottier (PLR)
37. Regula Zellweger (PLR)
38. Romain Belotti (UDC)
39. Sergei Aschwanden (PLR)

40. Stéphane Jordan (UDC)

41. Thierry Schneider (PLR)